



Réf : F16026.03

Direction du développement durable  
des territoires (DDDT)  
Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06  
3dt.contact@province-sud.nc

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'INSTALLATIONS CLASSEES

*(Article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud)*

### ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier  
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.  
Direction du développement durable des territoires  
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)  
Centre administratif de la province Sud  
Pour tout renseignement, contacter le SICIED  
Tél : 20 34 00 Courriel : 3dt.contact@province-sud.nc

**IDENTITÉ DU NOUVEL EXPLOITANT**

Vous êtes un particulier

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : \_\_\_\_\_

\* Nationalité : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

\* Raison sociale ou appellation commerciale : Syndicat des copropriétaires TSIMBA

\*  N° de Ridet  N° RC  N° RM : 1 389 964.001

Aucun numéro attribué

**Représentant légal** (signataire de la déclaration) :

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : MAGRY Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : Xavier

\* Qualité : Directeur Nouméa Immobilier Syndic

\* Nationalité : Française

**Responsable de suivi du dossier** (si différent du représentant légal) :

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : CARRERO Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : Sylvie

\* Fonction : Gestionnaire de copropriétés

**COORDONNEES DU NOUVEL EXPLOITANT**

\* Adresse de correspondance : 19 rue Jules FERRY

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Boîte postale : BP Q2 \* Commune : Nouméa

\* Code postal et libellé : 98851 NOUMEA CEDEX \* Pays : Nouvelle-Calédonie

\* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 286626

Courriel : syndic@noumea-immobilier.nc Fax : \_\_\_\_\_

**INSTALLATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (1/2)**

\* Désignation

STEP

Localisation

\* Commune : Nouméa

\* Adresse : 14 Rue du 5 Mai

\* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 1991-93 Y : 3163

\* INSTALLATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (2/2)

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement GF : installations soumises à autorisation et à garantie financière HRI : installations relevant du haut risque industriel HRC : installations relevant du haut risque chronique A : régime d'autorisation As : régime d'autorisation simplifiée D : régime de déclaration NC : activité non classée
Station d'épuration ELOY WATER de type OXYFIX 85 équivalents habitant (EH)		

\* Date effective du changement d'exploitant (jj/mm/aaaa) : 06/05/2020

\* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 06/05/2020

\* Signature :

Insérer une signature

**NOUMEA IMMOBILIER  
SYNDIC**  
19 rue Jules Ferry  
BP Q2 - 98851 Nouméa Cedex  
☎ 28 66 26

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

Envoyer

\*Champs obligatoires

#### DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Pour les installations classées soumises à autorisation ou à autorisation simplifiée, un document attestant des capacités techniques et financières du nouvel exploitant
- Pour les installations classées énumérées dans la nomenclature visée à l'article 412-2 et indiquées en colonne de droite sous le sigle « GF », à l'exclusion des installations exploitées directement par des communes ou leurs groupements, un document attestant une garantie financière conforme aux exigences des articles 419-1 et suivants, aux fins de validation, conformément aux dispositions du III de l'article 419-3

Colonne  
réservée à  
l'administration



Réf : F16028.03

Direction du développement durable  
des territoires (DDDT)  
Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)  
Artillerie - 6. route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1, 98849 Nouméa cedex  
  
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06  
3dt.contact@province-sud.nc

**FORMULAIRE DE DECLARATION DE MISE EN SERVICE  
D'INSTALLATIONS CLASSEES***(Article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud)***ATTENTION**

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier en deux (2) exemplaires  
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.  
Direction du développement durable des territoires  
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)  
Centre administratif de la province Sud  
Pour tout renseignement, contacter le SICIED  
Tél : 20 34 00 Courriel : 3dt.contact@province-sud.nc

\* **L'EXPLOITANT** (indiquer la dénomination) Syndicat des copropriétaires de la résidence TSIMBA  
déclare avoir mis en service la ou les **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
suivantes : STATION D'EPURATION  
  
\* **NUMERO D'ARRETE D'AUTORISATION, D'AUTORISATION SIMPLIFIEE OU DE RECEPISSE DE DECLARATION DE OU**  
**DES ACTIVITES CONCERNEES :**  
10277/DENV/SE \* du (jj/mm/aaaa) 30/04/2009  
  
\* **DATE DE MISE EN SERVICE :** (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_\_

**LOCALISATION DE OU DES INSTALLATIONS**

\* Commune : Nouméa  
\* Adresse : 14 rue du 5 Mai  
\* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :  
X : 1991-93 Y : 3163

\* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 06/05/2020  
\* Par (Nom - Prénom du signataire) : GOSSE Laurène  
\* Qualité du signataire : Assistante Gestionnaire de copropriétés  
\* Signature :

Insérer une signature

**NOUMEA IMMOBILIER  
SYNDICAT**  
19 rue Jules Ferry  
BP Q2 - 98851 Nouméa Cedex  
28 66 26

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

\*Champs obligatoires

**Envoyer**

Nouméa, le 26 avril 2016

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 33

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

N° 2016-11976/DENV

## RECEPISSE

### *de déclaration d'une installation classée*

\*\*\*

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 04 décembre 2015, et complété le 8 avril 2016, le dossier de déclaration de la SCI Tsimba, relatif à l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Tsimba, sise 14-16 rue du 5 mai, Haut Magenta, commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

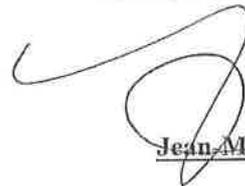
Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	67 équivalent-habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Monsieur le gérant de la SCI Tsimba est tenu de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le président et par délégation,  
le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND

Copie : mairie de Nouméa